

COMPTE RENDU
SEANCE DU 19 MARS 2007

Par suite d'une convocation en date du 12/03/2007, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de Laissey le 19/03/2007 à 19 H 00 sous la présidence de Mr Yannick DESSENT, Maire de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Y. DESSENT, D. MESNIER, J. CARREY, C. ARMAND, JP. ARMAND, M. CARUSO, K. CONTE, B. CUENOT, G. LINVAL, C. NARDINO.

Absents : H. GAGNOR

Absents excusés :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Karen CONTE qui accepte cette fonction.

OBJET DE LA REUNION

DOSSIER MULTISERVICES :

- validation de l'APD (avant projet définitif)

COMPTABILITE :

- validation des comptes de gestion
- validation des comptes administratifs
- affectation des résultats

QUESTIONS DIVERSES

I/ DOSSIER MULTISERVICES

VALIDATION DE L'APD AVANT PROJET DEFINITIF

Le Maire présente les nouvelles ébauches de Mr LHOMMEE et précise que l'APD ne pourra pas être validé ce soir parce qu'il faut que les bureaux de contrôle et l'assistant à maîtrise d'ouvrage en prennent connaissance avant la validation. De plus, l'estimation financière de l'architecte est de 23.000 € plus haute que l'estimation prévue dans l'étude. Une négociation doit être faite avec l'architecte pour que son projet ne dépasse pas l'estimation haute qui avait été faite dans l'étude à savoir environ 222.000,00 € HT.

La validation est donc reportée au conseil municipal du 02/04/2007.

Toutefois plusieurs réflexions se posent :

1/ Doublage des cloisons : réfléchir sur les moyens possibles pour que l'exploitant puisse avoir un œil de la cuisine vers le bar et du bar vers l'épicerie...peut-être prévoir des ouvertures de surveillance.

2/ Logement du haut : la commission bâtiment préfère plutôt un seul logement de type 5 avec la mezzanine ou de type 4 (115 m²) si la mezzanine est bouchée.

Le Conseil valide à l'unanimité le choix d'un seul logement sans toucher la mezzanine soit un type 5.

3/ Le chauffage : il a été conseillé au maire de prendre un thermicien afin de faire le bon choix. Le Maire va prendre contact avec Mr BOUFFIOUX afin de savoir s'il est réellement nécessaire de payer un technicien ou si la commune peut décider seule.

4/ Estimation des travaux : Mr BOUFFIOUX fera une estimation séparée pour le logement et pour le fond de commerce. Il faut vérifier que Mr LHOMMEE, architecte, prenne bien en compte les cinq fenêtres à changer à l'étage, la porte armée, la porte du vestibules sous l'extension, l'isolation du logement et les baies vitrées sur l'extension.

II/ COMPTABILITE

- VALIDATION DES COMPTES DE GESTION 2006
- VALIDATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2006
- AFFECTATION DES RESULTATS 2006

Le Maire présente au Conseil les comptes de gestion 2006 transmis par le Percepteur.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les comptes de gestion 2006.

Comme la loi l'exige, le Maire a quitté la séance et a nommé le Premier Adjoint comme Président de la séance afin qu'il puisse présenter au Conseil les comptes administratifs des différents budgets pour l'année 2006.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide les comptes administratifs 2006 (cf. annexe 1)

Le Maire reprend la présidence de la séance et propose de voter l'affectation des résultats 2006.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'affectation des résultats suivants :

Rappel l'affectation des résultats concernent les résultats de fonctionnement. Les résultats d'investissement sont reportés obligatoirement en investissement (ligne 001 en dépenses si résultat négatif et en ligne 001 en recettes si résultat positif).

BUDGET COMMUNAL

	RESULTAT CA 2005	VIREMENT A LA S.I.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2006	RESTE A REALISER (SOLDE)	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	- 65.972,23 €		+ 339.487,15 €	+ 2.956,00 €	+ 276.470,92 €
FONCT	+ 102.194,66 €	- 98.107,48 €	+ 74.716,99 €		+ 78.804,17 €

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

↳ Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 78.804,17 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

	RESULTAT CA 2005	VIREMENT A LA S.I.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2006	RESTE A REALISER (SOLDE)	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	- 6.540,58 €		- 46.568,84 €	+ 49.215,00 €	- 3.894,42 €
FONCT	+ 4.244,89 €	+ 4.244,99 €	+ 8.060,49 €		+ 8.060,49 €

AFFECTATION OBLIGATOIRE :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (compte 1068) pour 3.894,42 €

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

↳ Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 4.166,07 € (soit 8.060,49 € – 3.894,42 €)

BUDGET EAUX

	RESULTAT CA 2005	VIREMENT A LA S.I.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2006	RESTE A REALISER (SOLDE)	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	- 23.578,35 €		+ 18.631,26 €	- 389,00 €	- 5.336,09 €
FONCT	+ 35.403,73 €	+ 20.434,56 €	- 1.977,17 €		+ 12.992,00 €

AFFECTATION OBLIGATOIRE :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (compte 1068) pour 5.336,09 €

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

↳ Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 7.655,91 € (soit 12.992,00 € – 5.336,09 €)

Remarque :

Le résultat négatif en fonctionnement du budget de l'eau est dû à un non paiement par la SAUR de la part communale sur l'eau qui concerne le solde 2005 et l'année entière 2006. Il faut voir avec la secrétaire s'il est possible de paramétrer le logiciel de compta pour avertir lorsque la SAUR a un retard de paiement.

BUDGET CCAS

	RESULTAT CA 2005	VIREMENT A LA S.I.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2006	RESTE A REALISER (SOLDE)	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST					
FONCT	+ 952,12 €		- 853,23 €		+ 98,89 €

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

↳ Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 98,89 €

III/ QUESTIONS DIVERSES

3.1 BUREAUX DE VOTE

Le Maire demande à chaque conseiller de s'inscrire pour tenir les prochains bureaux de vote pour les élections présidentielles. Bureaux de vote qui seront complétés par des électeurs de Laissey.

3.2 DATES DE REUNION DE LA COMMISSION BUDGET-FINANCE

Dates de réunion de préparation des budgets 2007 :

- le jeudi 22 mars 2007 à 19 h 30
- le jeudi 29 mars 2007 à 20 h 00

3.3 NETTOYAGE DES BERGES DU DOUBS

Date prévue : le dimanche 15 avril 2007

3.4 SALLE DES FETES

Bernard CUENOT demande qu'un nouveau container pour les poubelles de la salle des fêtes soit commandé.

L'ordre du jour étant épuisé,

Les Conseillers n'ayant plus de question,

Le Président lève la séance à 22 h 40.

Le Maire,

Yannick DESSENT

AFFICHE LE : 25/02/2007

RETIRE LE :